

Bureau du 17 mai 2004

Décision n° B-2004-2274

commune (s) : Vénissieux

objet : **Centre commercial Monmousseau - Requalification des espaces extérieurs - Autorisation de signer trois marchés de travaux**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 mai 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2003-1816 en date du 3 novembre 2003, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics pour les travaux de requalification des espaces extérieurs du centre commercial Monmousseau à Vénissieux.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 23 avril 2004, a classé premières pour les différents lots les offres des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : voirie, réseaux, mobilier urbain : Appia Rhône pour un montant de 194 845,42 € HT, soit 233 035,12 € TTC,

- lot n° 2 : éclairage public : Sobeca pour un montant de 19 039,51 € HT, soit 22 771,25 € TTC,

- lot n° 3 : plantations : Jacquard pour un montant de 74 583,36 € HT, soit 89 201,69 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 39, 40, 53 et 58 à 60 du code des marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil en date du 18 mars 2002 et celle n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu sa décision en date du 5 mai 2003 et celle n° B-2003-1816 en date du 3 novembre 2003 ;

Vu le procès verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 23 avril 2004 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés concernant la requalification des espaces extérieurs du centre commercial Monmousseau à Vénissieux et tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : voirie, réseaux, mobilier urbain : entreprise Appia Rhône pour un montant de 194 845,42 € HT, soit 233 035,12 € TTC,

- lot n° 2 : éclairage public : entreprise Sobeca pour un montant de 19 039,51 € HT, soit 22 771,25 € TTC,

- lot n° 3 : plantations : entreprise Jacquard pour un montant de 74 583,36 € HT, soit 89 201,69 € TTC.

2° - Les dépenses à engager au titre de ces marchés seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - opération n° 0635 - exercice 2004.

3° - Cette opération a fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme pour un montant de 483 560 € par délibération en date du 18 mars 2002 et décision en date du 5 mai 2003.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,